

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### Arrêté DD94/DEMOS n°2026/03 modifiant l'arrêté n°2025/16 du 16 mai 2025 fixant la liste des membres du Conseil territorial de santé du Val-de-Marne

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

**Vu** la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 à R. 1434-40 relatifs aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

**VU** l'article D1432-28 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

**VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Denis ROBIN, à compter du 29 avril 2024 ;

**VU** l'arrêté n° 2022/45 du 14 juin 2022 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne

**VU** l'arrêté n°2025/16 du 16 mai 2025 modifiant l'arrêté n°2023/41 du 20 octobre 2023 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne

**VU** l'arrêté DS n°046/2024 du 29 avril 2024 portant délégation à Eric VECHARD, Directeur de la délégation départementale du Val-de-Marne de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;

**VU** les désignations de :

- Madame Martine ANTOINE, titulaire au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité de l'Association Maison de la Prévention
- Docteur Joffrey ARSON, suppléant au titre des représentants des organismes de Sécurité Sociale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne
- Monsieur Philippe BEDOUCHA, titulaire au titre des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux de la FEHAP
- Monsieur Jean-Marc BRETON, titulaire au titre des représentants des communes de l'AMIF
- Madame Nathalie CRAS, suppléante au titre des représentants de l'ordre des pédicures-podologues du CIROPP IDF et outre-mer

- Monsieur Hervé HAGEGE, titulaire au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité de l'Association Créteil Solidarité
- Madame Murielle JAMOT, suppléante au titre des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux de la FHF
- Monsieur Guillaume LANUZA, titulaire au titre des représentants de l'ordre des pédicures-podologues du CIROPP IDF et outre-mer
- Madame Myriam MEDIONI, titulaire au titre des représentants de l'ordre des pharmaciens du CROP IDF
- Professeur Antoine PELISSOLO, titulaire au titre des personnes qualifiées
- Monsieur Antoine PETRILLO, suppléant au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité de l'Association Créteil Solidarité

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le Directeur de la délégation départementale du Val-de-Marne et la Directrice de la démocratie sanitaire et de la communication sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

23 JAN. 2026

Fait à Créteil, le

Pour le Directeur général de  
l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Agence régionale de santé Île-de-France  
Le Directeur de la délégation départementale  
du Val-de-Marne

  
Eric VECHARD

## ANNEXE

### **Composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne**

**1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé (au moins vingt et au plus vingt-huit représentants) :**

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé (au plus 6 représentants) :

**Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires (au plus 3 représentants)**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	Madame Galatée COSSET DESPLANQUES (FEHAP)
Madame Nathalie PEYNEGRE (FHF)	Madame Laurence GARO (FHF)
Monsieur Denis DUCASSE (APHP)	Madame Sabrina LOPEZ (APHP)

**Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement (au plus 3 représentants) :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Renaud PEQUIGNOT (FHF)	Docteur Thierry COHEN (FHF)
Professeur Jacques DURANTEAU (AP-HP)	Docteur Jean-Philippe DAVID (AP-HP)
<i>En attente de désignation</i>	

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (au plus 5 représentants) :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Cindy CHEMAMA (FHF)	<b>Madame Murielle JAMOT (FHF)</b>
Madame Chainese RADJATI (SYNERPA)	
<b>Monsieur Philippe BEDOUCHA (FEHAP)</b>	Madame Cécile DELPECH (FEHAP)
Monsieur Frédéric CATHOU (URIOPSS IDF)	Madame Emilie LANCEREAU (URIOPSS IDF)
<i>En attente de désignation</i>	

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité (au plus 3 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Hervé HAGEGE (ASSOCIATION CRETEIL SOLIDARITE)	Monsieur Antoine PETRILLO (ASSOCIATION CRETEIL SOLIDARITE)
Madame Martine ANTOINE (ASSOCIATION MAISON DE LA PREVENTION)	
Madame Isabelle FERNANDEZ (FEDERATION ADDICTION)	Monsieur Philippe LANGUENOU (FEDERATION ADDICTION)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux (au plus 6 représentants) :

**Au titre des médecins libéraux (URPS) :**

Titulaires	Suppléants
Docteur André TARDIEU (URPS Médecins)	Docteur Daniel SCIMECA (URPS Médecins)
Docteur Eric WEINBERG (URPS Médecins)	Docteur Antoinette SPASSOVA (URPS Médecins)
Docteur Bernard ELGHOZI (URPS Médecins)	Docteur Frédéric THIBAULT (URPS Médecins)

**Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric DOURIEZ (URPS Pharmaciens)	Madame Laurence PEREIRA (URPS Chirurgien-dentiste)
Monsieur Sébastien MARTIN (AIUF)	Madame Sylviane LEWIK (UPRS Orthophonistes)
Madame Bernadette HERAULT (URPS IDE)	Madame Véronique DISSAT (URPS Orthoptistes)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
<i>En attente de désignation</i>	

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (au plus 5 représentants) :

Au titre des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé :

**Au titre des centres de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Marianne PETIT (FNCS)	

**Au titre des maisons de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Jacques Claude CITTEE (FEMASIF)	Madame Isabelle BALDISSER (FEMASIF)

**Au titre des réseaux de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Stéphanie MAHIEU (DAC 94 Ouest)	Madame Pauline LOUIS (DAC 94 Est)

**Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Thierry GUEROUT (CPTS Champigny-Sur-Marne)	Docteur Jonathan YANA (CPTS St Maur-Ouest Joinville)

**Au titre des communautés psychiatriques de territoire :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Nadine HAAS (FNEHAD)	Madame Claire BACOT (FNEHAD)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Patrick THERON (CROM IDF)	Docteur Eric GIBERT (CROM IDF)

- ⇒ En application de la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 et conformément à l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, des représentants des conseils des ordres territorialement compétents :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Madame Myriam MEDIONI (CROP IDF)</b>	
<b>Monsieur Guillaume LANUZA (CIROPP IDF)</b>	<b>Madame Nathalie CRAS (CIROPP IDF)</b>
<i>En attente de désignation</i>	
<i>En attente de désignation</i>	
<i>En attente de désignation</i>	

**2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers (au moins six et au plus dix membres) :**

**a) Au titre des associations agréées (au plus 6 représentants) :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Michèle DE PREAUDET (AFTC IDF)	
Monsieur Patrice CHAUVEL (UFC QUE CHOISIR)	
Monsieur Claude COTTET (CLCV)	Monsieur Christian FORCIOLI (CLCV)
Monsieur Denis EYMARD (UNAFAM)	
Madame Odile HOURCADE (FRANCE ALZHEIMER 94)	Madame Annick BOULY DE LESDAIN (FRANCE ALZHEIMER 94)
<i>En attente de désignation</i>	

**b) Au titre des associations de personnes handicapées et de personnes âgées (au plus 4 représentants) :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Françoise FALLOUS (APF-France handicap Val-de-Marne)	Monsieur Pascal MARTIN (APF-France handicap Val-de-Marne)
	M. Bruno VELLAT (UNAPEI Val-de-Marne)

Monsieur Jean AMAR ( <i>FSU</i> )	Monsieur Joël CHENET ( <i>FRG-FP</i> )
Madame Christine VISCONTI ( <i>UFR</i> )	

**3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements (au moins quatre et au plus sept membres) :**

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Olivier DOSNE ( <i>Conseil régional IDF</i> )	Monsieur Sébastien EYCHENNE ( <i>Conseil régional IDF</i> )

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Geneviève CARPE ( <i>Conseil départemental du Val-de-Marne</i> )	Madame Mélanie NOWAK ( <i>Conseil départemental du Val-de-Marne</i> )

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Isabelle BURESI ( <i>PMI</i> )	Docteur Alexandra MOUTEREAU ( <i>PMI</i> )

⇒ d) Pour les représentants des communautés mentionnées aux articles L. 52141, L. 52151, L. 52161, L. 52171 ou L. 52191 du code général des collectivités territoriales (au plus 2 représentants) :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<i>En attente de désignation</i>	
<i>En attente de désignation</i>	

⇒ e) Pour les représentants des communes (au plus 2 représentants) :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Isabelle VILATA ( <i>AMF</i> )	Monsieur Régis CHARBONNIER ( <i>AMF</i> )
Monsieur Jean-Marc BRETON ( <i>AMIF</i> )	Madame Aïcha GASSET ( <i>AMF</i> )

**4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale (au moins deux et au plus trois membres) :**

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Naaïma MEJANI ( <i>Préfecture 94</i> )	

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale (au plus 2 représentants) :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Jacqueline POLIZZI ( <i>CAF 94</i> )	Madame Ariane LE DORE-GOODWIN ( <i>CNAVTS</i> )
Monsieur Frantz LEOCADIE ( <i>CPAM 94</i> )	<b>Docteur Joffrey ARSON (<i>CPAM 94</i>)</b>

**5. Pour le collège des personnalités qualifiées (2 représentants) :**

<b>Titulaires</b>
<b>Professeur Antoine PELISSOLO (<i>GHU Henri Mondor</i>)</b>
Médecin Général Marion AUBOIN ( <i>H/A BEGIN</i> )

**Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :**

<b>Députés</b>
Monsieur Sylvain BERRIOS
Madame Clémence GUETTE
Monsieur Louis BOYARD
Madame Maud PETIT
Madame Sandrine LALANNE
Monsieur Guillaume GOUFFIER VALENTE
Monsieur Nicolas TRYZNA
Monsieur Michel HERBILLON
Madame Isabelle SANTIAGO
Madame Mathilde PANOT
Madame Sophie TAILLE-POLIAN

<b>Sénateurs</b>
Monsieur Christian CAMBON
Madame Marie-Carole CIUNTU
Monsieur Laurent LAFON
Monsieur Akli MELLOULI
Madame Laurence ROSSIGNOL
Monsieur Pascal SALVODELLI